



***COMMUNIQUE TRES IMPORTANT DESTINE AUX CITOYENS
CONGOLAIS RESIDANT AU CANADA AU SUJET DES
PASSEPORTS SEMI-BIOMETRIQUES QU'ILS DETIENNENT.
NUMERO 132.63/DP/1134/2017***

L'Ambassade de la République Démocratique du Congo au Canada porte à la connaissance des Citoyens Congolais qui résident au Canada ce qui suit :

- 01- Les passeports semi-biométriques émis avant le 10 Novembre 2015 cesseront d'avoir cours légal à partir du 15 Janvier 2018.
- 02- Il est donc demandé aux détenteurs desdits passeports de prendre toutes les dispositions qui s'imposent pour procéder au changement de ceux-ci en passeports biométriques mis en circulation depuis le 16 décembre 2015.
- 03- L'Ambassade profite de cette occasion pour rappeler que la procédure d'introduction de la demande de passeport congolais qui se trouve exposée sur son site-web ne change pas. En effet, ceux qui cherchent à être capturés en vue d'obtenir le passeport biométrique avec puce enverront leurs dossiers préliminaires à l'Ambassade afin que les services de l'Ambassade leur accordent les rendez-vous de capture nécessaires.

Fait à Ottawa, le 20 Octobre 2017

Jean-Claude Kalelwa Kalimasi
Attaché d'Ambassade

Chargé d'Affaires

